

COMITE SYNDICAL – LUNDI 15 février 2021

Autorisation de défrichement

Etaient présents en salle : M PLANO, Mme TEMPESTA, MM, BORDENAVE, CAZAUBON, GLAVANY, LAVIT, PELIEU, SAYOUS, TREMEGE, VIGNES, soit 10 membres.

Etaient présents en visio-conférence : Mmes GUINLE, PERALDI, VILLEGAS, MM BOUBEE, MARTHE, PAGNOUX, soit 6 membres

Etaient absents : MM, CIEUTAT, GAREL, LABORDE, LAVAL, PEDEBOY, soit 5 membres.

Ont donné pouvoir : Mme LOUBRADOU à M GLAVANY, M PALACIN à M PLANO, M VINUALES à M PELIEU, soit 3 membres

La séance est ouverte par Monsieur le Président à 10h30, Monsieur Jean-Louis CAZAUBON désigné secrétaire de séance.



L'aménagement de la ZAC Pyrénia, et particulièrement le secteur B sur la commune de Juillan _ sections AP, AR et OE, nécessitera le défrichement de certaines parcelles.

Vu les articles L341-1, L341-3, L341-7 et R341-1 du code forestier,
Vu le code général des collectivités territoriales,
Vu les statuts du syndicat mixte Pyrénia,

Le Comité syndical après en avoir débattu,

autorise le Président à déposer la(les) demande(s) d'autorisation de défrichement, sur toutes les parcelles du périmètre de la ZAC PYRENIA sur la commune de Juillan, section AP, AR et OE aux fins de travaux d'aménagements ou de constructions dans le dit périmètre.

Le Président

Bernard PLANO



Le Secrétaire de séance

Jean-Louis CAZAUBON



Syndicat Mixte PYRENIA

Aéroport Tarbes-Lourdes-Pyrénées - Bâtiment Pic du Midi - 65 290 JUILLAN
Tél : (+33) 5 62 32 56 51 – Fax : (+33) 5 62 32 92 07 – Mail : syndicat.mixte@pyrenia.fr